

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6661  
6 septembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES FAITS NOUVEAUX TOUCHANT LA  
SITUATION AU CACHEMIRE DEPUIS L'ADOPTION PAR LE CONSEIL DE SECURITE,  
LE 4 SEPTEMBRE 1965, D'UNE RESOLUTION RELATIVE A UN CESSEZ-LE-FEU  
[S/RES/209 (1965)]

1. Le présent rapport est présenté d'urgence pour que les membres du Conseil puissent être informés de faits nouveaux et graves touchant le conflit entre l'Inde et le Pakistan à propos du Cachemire, survenus depuis l'adoption par le Conseil de sécurité, le 4 septembre, de la résolution demandant un cessez-le-feu immédiat [S/RES/209 (1965)].
2. La résolution du Conseil a été communiquée aux Gouvernements indien et pakistanais sitôt après son adoption, le 4 septembre. Aucune réponse officielle à cette demande d'un cessez-le-feu n'a été reçue de l'un ni de l'autre de ces gouvernements.
3. Des rapports reçus du Chef des observateurs militaires au Cachemire, le général Nimmo, les 5 et 6 septembre, indiquent que les combats se poursuivent des deux côtés de la ligne du cessez-le-feu. En fait, il est clair que le conflit entre l'Inde et le Pakistan s'élargit et s'intensifie.
4. Le général Nimmo a signalé les incidents suivants, où il y a eu combat et violation du cessez-le-feu, depuis le 4 septembre :
  - a) A la "protestation officielle et demande urgente" que le général Nimmo a faites le 4 septembre en vue du retrait des troupes pakistanaises du secteur de Chamb, le Chef d'état-major pakistanais a répondu dans les termes suivants :

"Nous connaissons vos efforts sincères pour faire renoncer les Indiens à leur agression. Mais, ayant constaté que ces efforts sont sans espoir, nous avons été forcés d'agir pour empêcher les Indiens d'annexer l'Azad Cachemire. Nous avons agi après vous avoir maintes fois demandé de faire savoir aux Indiens que s'ils n'évacuaient pas les positions se trouvant de notre côté de la ligne du cessez-le-feu,

les conséquences seraient très graves. Les Indiens ont apparemment refusé de tenir compte de notre avertissement. Ils continuent d'occuper des postes de notre côté de la ligne du cessez-le-feu dans les secteurs de Kargil, Tithwal et Uri-Punch et ils ont maintenant franchi la ligne du cessez-le-feu dans un autre secteur encore. Cela étant, comment pouvez-vous vous attendre à ce que nous mettions unilatéralement un terme à nos opérations purement défensives, qui ont pour objet de prévenir les agressions indiennes?"

- b) Les observateurs se trouvant dans le secteur de Jammu dans la matinée du 5 septembre ont observé deux chasseurs à réaction pakistanais dans le secteur, qui ont essuyé le feu de la défense anti-aérienne indienne.
- c) Le renseignement suivant concernant la région de Haji Pir est confirmé : une brigade d'infanterie indienne, appuyée par deux batteries d'artillerie de campagne (à obus de 25 livres) et un canon de portée moyenne, opère sur ce front. La brigade est déployée sur un front de 12 miles. Le Commandement indien a informé les observateurs militaires que l'action dans la région du défilé de Haji Pir était nécessaire, à titre de légitime défense, pour isoler les infiltrateurs.
- d) Un capitaine capturé dans le défilé de Haji Pir a été interrogé par un observateur des Nations Unies et a déclaré qu'il appartenait au 6ème bataillon de l'Azad Cachemire et commandait 100 Mujahids, dont la tâche était de harceler les troupes indiennes couvrant Uri.
- e) Le Commandant des forces indiennes du secteur de Baramula a confirmé aux observateurs des Nations Unies que ses troupes avaient franchi la ligne du cessez-le-feu à Sunjoi (à 3 miles au nord de Tangdhar) et s'étaient emparées de plusieurs hauteurs afin de couper les communications des infiltrateurs pakistanais se trouvant au nord de la zone de Tangdhar, à savoir un détachement pakistanais de l'importance d'une compagnie qui se trouve à 5 miles au nord de Sunjoi et à 1 mile et demi à l'intérieur du côté indien de la ligne du cessez-le-feu. Le 5 septembre, à 18 h 7, le commandement des forces pakistanaises du secteur de Domel s'est plaint que des troupes indiennes avaient occupé Sunjoi Est 8952 après l'avoir soumis à un bombardement nourri pendant la nuit du 3 au 4 septembre.

- f) En ce qui concerne le secteur de Jammu/Bhimber de la ligne du cessez-le-feu, les observateurs des Nations Unies à Jammu ont été informés par le commandement des forces indiennes du secteur, le 5 septembre, à 12 heures, que "des troupes pakistanaises avaient lancé une attaque le long de la route de Jaurian à Aknoor avec deux régiments de blindés et le long de la route de Kalit à Aknoor avec un régiment de blindés et se trouvaient à 14 miles environ à l'intérieur du côté indien de la ligne du cessez-le-feu". On leur avait également signalé que cette attaque était appuyée par trois régiments d'artillerie de portée moyenne, deux régiments équipés d'autocanons 155 et une batterie de 208. Les observateurs militaires n'ont pas confirmé ce renseignement lorsqu'ils l'ont communiqué, mais ils ont signalé que le 5 septembre, à 20 h 30, Radio-Pakistan avait annoncé que les troupes de l'"Azad Cachemire" et du Pakistan avaient atteint Jaurian le 5 septembre à 8 heures et se trouvaient donc à 14 miles à l'intérieur de la ligne du cessez-le-feu du côté indien. Cela corrobore une déclaration attribuée à un porte-parole pakistanais et selon laquelle les forces pakistanaises auraient avancé jusqu'à quelques miles d'Aknoor. Les observateurs militaires ont également signalé que la radiodiffusion indienne avait annoncé le 5 septembre, à 21 heures, que des combats intenses avaient eu lieu le 5 septembre dans la région de Jaurian.
- g) Le général Nimmo a signalé aux premières heures du 6 septembre qu'il venait de recevoir les renseignements suivants du chef d'état-major pakistanais : "le 6 septembre 1965, à 5 heures, des troupes indiennes ont franchi la frontière du Pakistan occidental au pont de Jassar (dans la région de Pathankot et vers le sud dans la direction de Salamank). Principales attaques sur Lahore et Sialkot à partir de Jassar et sur Kazur à partir de Feruzpurz (toutes localités pakistanaises). Effectifs estimés ensemble armée indienne moins quatre divisions". Le général Nimmo déclare également à ce propos que les observateurs militaires des Nations Unies stationnés à Sialkot viennent de lui signaler avoir entendu à l'est de leur poste un bombardement venant du secteur Jammu-Sialkot de la frontière entre le Cachemire et le Pakistan.

